

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

### **SÉANCE DU 30 JUIN 2021**

2021-06-128 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

#### Absents:

Bernard BACCI, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

# **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS : "LA RANDONNERIE" À GUÎTRES :

\_\_\_\_\_\_

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente au développement économique et à l'innovation.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les règlements européens et notamment l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe confiant l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises aux EPCI;

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141;

Vu la convention et son avenant entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu le dossier de Messieurs POMIER et DENECHAU, gérants de la société SARL « LA RANDONNERIE » en date du 12 mai 2021.

Créée en mars 2021, la société « LA RANDONNERIE » est spécialisée dans les activités de loisirs et développe 3 principales prestations : Isla Pagaye (création d'une base nautique à Guîtres pour réaliser des descentes en kayak et paddle sur l'Isle), Marcho Lac (organisation de randonnées originales sur le lac de Carcan Maubuisson) et RandO Vignobles (Organisation de randonnées autour des vignobles notamment de Saint Emilion).

Concernant plus particulièrement Isla Pagaye à Guîtres, il s'agit de créer une base nautique sur le port, ouverte de mai à octobre, et qui proposera de la location de kayaks/paddlles et des descentes accompagnées ou non de l'Isle.

Jusqu'à présent, La Cali a soutenu des projets structurants d'entreprises d'envergure afin de favoriser leur ancrage et leur développement localement (FRONERI, FAGE etc.).

Cependant, les TPE représentent la grande majorité du tissu économique local, aussi, favoriser la création de ces entreprises est également un enjeu important pour le territoire.

Dans le cadre de la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, La Cali peut accompagner la création de TPE jusqu'à 30 % (plafonné à 15 000 €) de leurs investissements d'au moins 2 000 € HT. Ainsi, il s'agit de soutenir l'acquisition de matériels conséquents, pérennes et directement liés à l'activité principale de l'entreprise qui sera exercée sur le territoire : Isla Pagaye à Guîtres.

Pour lancer cette activité, les porteurs de projet ont estimé un besoin d'investissement d'environ 32 000 € (frais de publicités, frais divers, véhicule, kayaks, paddlles, bateau, petits équipements...). L'assiette éligible pour l'aide de La Cali est concentrée sur l'acquisition des matériels nécessaires et

affectés au développement de l'activité touristique sur Guîtres (kayaks, paddles et bateau) estimée à 12 419 € HT. Il est proposé d'accorder une aide de 30% de l'assiette éligible soit 3 726 €.

Les porteurs de projet vont mobiliser des capitaux propres pour environ 7 000 € et ils vont également solliciter des financements auprès d'autres organismes (gironde Initiative, Banques etc.).

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 3 726 € à la société LA RANDONNERIE pour soutenir la création de son activité ;
- à signer la convention de partenariat.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tibunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

## SÉANCE DU 30 JUIN 2021

2021-06-129 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNEConseiller communautaire, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

#### Absents:

Bernard BACCI, Sandy CHAUVEAU, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS: "LA GUINGUETTE" À GUÎTRES

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente au Développement économique et à l'Innovation.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les règlements européens et notamment l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe confiant l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises aux EPCI;

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141 :

Vu la convention et son avenant entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu le dossier de Madame LECHAPPE, gérante de la société « LA GUINGUETTE » en date du 01 juin 2021.

Le restaurant « LA GUINGUETTE», situé aux bords de l'Isle à Guîtres proposera durant la saison estivale une cuisine familiale et locale ainsi qu'une animation musicale une fois par semaine. La commune de Guîtres va investir dans l'achat d'un conteneur aménagé d'une hotte et d'une plonge qu'elle louera ensuite à Mme LECHAPPE. La gérante aménagera et équipera le conteneur ainsi que la terrasse sur ses fonds propres.

Jusqu'à présent, La Cali a soutenu des projets structurants d'entreprises d'envergure afin de favoriser leur ancrage et leur développement localement (FRONERI, FAGE etc.). Cependant, les TPE représentent la grande majorité du tissu économique local, aussi, favoriser la création de ces entreprises est également un enjeu important pour le territoire.

Dans le cadre de la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine, La Cali peut accompagner la création de TPE jusqu'à 30 % (plafonné à 15 000 €) de leurs investissements d'au moins 2 000 € HT. Ainsi, il s'agit de soutenir l'acquisition de matériels conséquents, pérennes et directement liés à l'activité principale de l'entreprise qui sera exercée sur le territoire : La Guinguette à Guîtres.

Pour lancer cette activité, Mme LECHAPPE a estimé un besoin d'investissement d'environ 18 274 € (frais de publicités, store et mobilier pour la terrasse, petits équipements, matériels de cuisine et de service, vaisselles, machine à café,...). L'assiette éligible pour l'aide de La Cali est concentrée sur l'acquisition de matériels de cuisine et l'aménagement de la terrasse qui seront exclusivement utilisés à Guîtres. Elle est estimée à 14 123 € HT.II est proposé d'accorder une aide de 30% de l'assiette éligible soit 4 237 €.

Mme LECHAPPE va mobiliser des capitaux propres pour environ 14 038 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 4 237 € à la société LA GUINGUETTE pour soutenir la création de son activité ;
- à signer la convention de partenariat.

Imputation budgétaire: chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un dé ai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais







# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

### **SÉANCE DU 30 JUIN 2021**

2021-06-130 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

#### Absents:

Bernard BACCI, Sandy CHAUVEAU, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

# **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS : SOCIÉTÉ TBE À LIBOURNE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge du Développement économique et de l'Innovation,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les règlements européens et notamment l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe :

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu l'article L 1511-3 du CGCT qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141 ;

Vu la convention et son avenant entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu le dossier de la société THIERRY BERGEON EMBOUTEILLAGE (TBE) du 30 mai 2021,

Créée en 1989 à Saint André de Cubzac et implantée à Libourne depuis 2000, la société THIERRY BERGEON EMBOUTEILLAGE (TBE) est spécialisée dans la mise en bouteille, le conditionnement et le stockage de vin. Ainsi, TBE se voit confier l'embouteillage et le conditionnement de 30 à 40 millions de bouteilles par an, elle en stocke entre 3 et 4 millions et elle en réalise également l'expédition à la demande des propriétés viticoles. Sa clientèle est composée en grande majorité par les châteaux du bordelais dont les plus grands crus. Elle réalise un Chiffre d'Affaires de l'ordre de 8,5 Millions d'euros et compte aujourd'hui 59 salariés dont 25 à Libourne.

TBE dispose dans la zone de la Ballastière à Libourne d'un bâtiment d'environ 7 000 m² rénové en 2013 et implanté sur une parcelle d'environ 20 000 m². Il s'agit du siège social et administratif de l'entreprise qui possède également deux autres établissements à Saint André de Cubzac et dans le Gers.

TBE souhaite améliorer les services apportés à ses clients et notamment pour les grands crus qui ont des demandes spécifiques. Pour cela, elle se démarque de ses concurrents en se dotant régulièrement d'équipements modernes. Cependant, aujourd'hui, son organisation matérielle et son espace de stockage saturé ne lui permettent pas de répondre à toutes les nouvelles demandes. Par conséquent, TBE a décidé de lancer un programme d'investissements afin d'augmenter et optimiser ses capacités de stockage tout en améliorant son processus de production et les conditions de travail de ses salariés. Cela se traduira par l'extension de 1 300 m² du bâtiment actuel et par l'acquisition de matériels plus modernes notamment une chaîne d'habillage.

Le permis de construire a été déposé et la livraison du bâtiment est prévue pour l'été 2022. Le coût de l'investissement immobilier est estimé à environ 1,4 Million d'euros et ce projet devrait engendrer un accroissement de l'activité (environ 500 000 € de CA supplémentaire par an) se traduisant par la création d'environ 7 emplois.

TBE sollicite une aide de 140 000 € (10%) de La Cali pour soutenir ses investissements immobiliers. Cette aide permettrait d'ancrer un peu plus cette entreprise sur le territoire en accompagnant sa modernisation et son développement tout en améliorant les services proposés à la filière vitivinicole.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 140 000 € à la société TBE pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- à signer la convention de partenariat.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais





